

Annexe I

Groupes régionaux figurant dans le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999

On trouvera énumérés ci-dessous les groupes régionaux figurant dans le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999 ainsi que les États qui composent chaque groupe^a.

Afrique

Afrique du Sud	Malawi
Algérie	Mali
Angola	Maroc
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cameroun	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Rwanda
Érythrée	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Swaziland
Guinée équatoriale	Tchad
Jamahiriya arabe libyenne	Togo
Kenya	Tunisie
Lesotho	Zambie
Libéria	Zimbabwe
Madagascar	

Amérique centrale et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda	Haïti
Bahamas	Honduras
Barbade	Jamaïque
Belize	Nicaragua
Costa Rica	Panama
Cuba	République dominicaine
Dominique	Sainte-Lucie
El Salvador	Saint-Kitts-et-Nevis
Grenade	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Guatemala	Trinité-et Tobago

Amérique du Nord

Canada
États-Unis d'Amérique

Mexique

Amérique du Sud

Argentine
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Équateur

Guyana
Paraguay
Pérou
Suriname
Uruguay
Venezuela

Asie de l'Est et du Sud-Est

Brunéi Darussalam
Cambodge
Chine
Indonésie
Japon
Malaisie
Mongolie
Myanmar
Philippines

République de Corée
République démocratique
populaire lao
République populaire démocratique
de Corée
Singapour
Thaïlande
Viet Nam

Asie du Sud

Bangladesh
Bhoutan
Inde

Maldives
Népal
Sri Lanka

Asie occidentale

Afghanistan
Arabie saoudite
Arménie
Azerbaïdjan
Bahreïn
Émirats arabes unis
Géorgie
Iran (République islamique d')
Iraq
Israël
Jordanie
Kazakhstan

Kirghizistan
Koweït
Liban
Oman
Ouzbékistan
Pakistan
Qatar
République arabe syrienne
Tadjikistan
Turkménistan
Turquie
Yémen

Europe

Albanie	Lettonie
Allemagne	Liechtenstein
Andorre	Lituanie
Autriche	Luxembourg
Bélarus	Malte
Belgique	Monaco
Bosnie-Herzégovine	Norvège
Bulgarie	Pays-Bas
Chypre	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République de Moldova
Espagne	République tchèque
Estonie	Roumanie
ex-République yougoslave de Macédoine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Marin
Finlande	Saint-Siège
France	Slovaquie
Grèce	Slovénie
Hongrie	Suède
Irlande	Suisse
Islande	Ukraine
Italie	Yougoslavie

Océanie

Australie	Nouvelle-Zélande
Fidji	Palaos
Îles Marshall	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Îles Salomon	Samoa
Kiribati	Tonga
Micronésie (États fédérés de)	Tuvalu
Nauru	Vanuatu

Note

^a Suivant l'usage à la Division de statistique de l'ONU, les États qui constituaient l'Union des Républiques socialistes soviétiques figurent sous le groupe régional Europe ou sous le groupe régional Asie occidentale.

Annexe II

Composition actuelle de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Edouard Armenakovich Babayan

Diplômé du deuxième Institut médical de Moscou (1941). Professeur, docteur en médecine, académicien. Maître de recherche scientifique à l'Institut de recherche scientifique en psychiatrie sociale et légale. Vice-Président honoraire du Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies. Auteur de plus de 200 articles scientifiques, notamment de monographies et de cours sur le contrôle des drogues, publiés dans de nombreux pays du monde entier. Lauréat du prix international E. Brauning récompensant l'action menée en faveur du contrôle des stupéfiants; lauréat du prix Scriabine récompensant les travaux qui ont contribué au progrès de la biologie et de la médecine et lauréat du prix Semaschko pour la meilleure publication sur la gestion de la santé publique. Membre honoraire de la Société Pourkine et médecin honoraire de la Fédération de Russie. Chef de la délégation russe à la Commission des stupéfiants (1964-1993). Président de la Commission (1977 et 1990). Président du Comité permanent du Bureau du contrôle des stupéfiants de la Fédération de Russie (1999). Membre de l'Organe (depuis 1995). Deuxième Vice-Président de l'Organe et Président du Comité permanent des évaluations (1997). Membre du Comité permanent des évaluations (depuis 1995).

Chinmay Chakrabarty

Diplômé d'histoire avec mention de l'Université de Calcutta. A participé à plusieurs cours sur le droit pénal, l'administration publique, la gestion des ressources humaines, les systèmes d'information ainsi que sur la sécurité nationale et les relations internationales. A occupé différents postes dans les domaines de la répression et de l'administration des stupéfiants, tout d'abord au Service des contributions directes de l'État du Bengale-Occidental (1956-1959) avant de devenir commissaire adjoint de police puis Inspecteur général adjoint de la police de l'État d'Orissa et, par la suite, Directeur général de l'Office chargé du contrôle des stupéfiants en Inde (1990-1993). A exercé pendant 22 ans des fonctions d'encadrement sur le terrain dans deux États de la Fédération, a travaillé pendant 15 ans aux plus hauts niveaux de l'administration nationale de la police et a occupé des postes de direction dans l'administration indienne. Président des comités

interministériels chargés d'élaborer le plan directeur national pour la lutte contre l'abus des drogues (1993-1994) et de préparer des rapports finals sur les projets financés par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) en Inde (1996). Membre de la délégation indienne à l'Assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC/Interpol) (1990-1992), à la Commission des stupéfiants (1992) et à de nombreuses réunions régionales et bilatérales. A pris part à des voyages d'étude organisés par le PNUCID et la Drug Enforcement Administration des États-Unis. Auteur de nombreux articles publiés dans des revues spécialisées. A reçu la médaille du Président pour services rendus dans la police (1990) ainsi que la médaille du mérite de la police indienne (1997). Membre de l'Organe (1997) et du Comité permanent des évaluations (depuis 1997).

Nelia Cortes-Maramba

Docteur en médecine, professeur de pharmacologie et de toxicologie à la Faculté de médecine de l'Université des Philippines à Manille et Chef du Service national de contrôle et d'information toxicologiques au Centre hospitalier des Philippines. Diplômée de l'American Board of Pediatrics et membre de la Société philippine de pédiatrie et de la Société philippine de pharmacologie expérimentale et clinique. Vice-Présidente de la Commission nationale des drogues du Département de la santé. A occupé divers postes au sein de 37 comités et groupes consultatifs s'occupant de recherche, pharmacologie, pharmacodépendance, et toxicologie ainsi que des programmes d'enseignement médical des organisations nationales et internationales, et notamment les postes suivants: Présidente du Département de pharmacologie de la Faculté de médecine de l'Université des Philippines (1975-1983); membre du Comité consultatif de la recherche en matière de santé pour la Région du Pacifique occidental, Organisation mondiale de la santé (OMS) (1981-1984;), et membre du Tableau d'experts des problèmes liés à la pharmacodépendance et l'alcoolisme, OMS (Genève). Auteur de 52 ouvrages, y compris des livres et des articles publiés dans des revues et des actes d'ateliers internationaux, ainsi que des monographies sur la pharmacologie, la toxicologie et la pédiatrie. Recherche dans les domaines de la tératologie, de la pharmacologie expérimentale, des plantes médicinales et de la toxicologie

professionnelle et clinique. Lauréate de 16 distinctions honorifiques et prix (depuis 1974), notamment: prix Lingkod Bayan, décerné par la Présidente Corazón Aquino et la Commission de la fonction publique (1988); prix *Life Achievement* en recherche médicale décerné par le Conseil national de la recherche des Philippines (1992); prix du meilleur chercheur (1993) et du meilleur enseignant en sciences fondamentales (1996); prix du meilleur enseignant de l'Université des Philippines, Manille (1993 et 1999); prix récompensant la meilleure contribution individuelle à l'action menée en vue de prévenir et de combattre l'abus des drogues, décerné par la Commission des drogues dangereuses (1994); prix Tuklas (1996) et plus haute distinction en recherche médicale (1998), décernés par le Conseil philippin de la recherche-développement en santé, qui relève du Département de la science et de la technologie; et prix spécial pour ses activités dans les domaines de la pharmacologie pédiatrique, de la toxicologie et des plantes médicinales. Compte parmi "Les 100 femmes des Philippines" (1999). Participation à 48 réunions internationales (1964-1999) sur la toxicologie, la pharmacodépendance, la recherche sur les plantes médicinales et la pharmacologie. Membre de l'Organe (depuis 1997). Vice-Présidente du Comité permanent des évaluations (1998). Deuxième Vice-Présidente de l'Organe et Présidente du Comité permanent des évaluations (1999).

Jacques Franquet

Préfet chargé de la sécurité et de la défense pour le nord de la France. Maîtrise de droit; diplômé de criminologie; diplômé de langues et civilisations du monde slave méridional (croate). Chef de la Section économique et financière puis de la Section criminelle du Service régional de la police judiciaire, Lyon (1969-1981). Chef du Service régional de la police judiciaire, Ajaccio (1981-1983). Chef de l'Office central national pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (1983-1989). Chef de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste, sous l'autorité du Directeur général de la police nationale (1988-1989). Directeur du Service de coopération technique internationale de police (1990-1992). Directeur central de la police judiciaire, Chef du Bureau central national d'INTERPOL France (1993-1994). Inspecteur général de la police nationale auprès du Directeur général de la police nationale et expert du PNUCID (1995-1996). Officier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite, Commandeur de l'Ordre luxembourgeois du mérite; Officier de l'Ordre espagnol du mérite policier et titulaire de sept autres distinctions. Membre de l'Organe (1997). Membre du

Comité permanent des évaluations (1997). Membre du Comité des questions financières et administratives (1998). Rapporteur de l'Organe (1999).

Hamid Ghodse

Professeur de psychiatrie à l'Université de Londres. Consultant *honoris causa* en matière de santé publique auprès des autorités sanitaires de Merton, Sutton et Wandsworth. Directeur du Service régional de traitement, de formation et de recherche dans le domaine de la pharmacodépendance; Directeur de l'*Addiction Resource Agency for Commissioners* pour la région de South Thames, et psychiatre consultant dans les hôpitaux universitaires St. George et Springfield, (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Président des Centres européens coopérant aux études sur la toxicomanie. Président des départements du comportement toxicomane et de la médecine psychologique; Directeur du service d'éducation et de formation et Directeur du service de la recherche, de l'évaluation et du suivi au Centre d'études sur la dépendance de la St. George's Medical School et à la faculté mixte pour les sciences de la santé des universités de Londres et de Kingston; et Membre de l'Academic Board, du Comité de l'assurance-qualité et du Comité de l'égalité des chances de la St. George's Hospital Medical School de l'Université de Londres. Président de l'Association des professeurs de psychiatrie des îles Britanniques; et Membre du Comité exécutif de la Federation of Clinical Professors (Royaume-Uni). Président des *Higher Degrees* en psychiatrie à l'Université de Londres. Conseiller auprès du Joint Formulary Committee du British National Formulary. Membre du Tableau d'experts des problèmes liés à la pharmacodépendance et l'alcoolisme (OMS). Membre du Comité exécutif de la Substance Misuse Faculty du Collège royal de psychiatrie. Membre de l'organe de direction du Conseil médical de l'alcoolisme (Royaume-Uni). Rédacteur à l'*International Journal of Social Psychiatry* et au *Substance Misuse Bulletin*. Membre du Conseil consultatif de rédaction de la revue *Addiction*. Auteur de plusieurs ouvrages et de plus de 200 articles scientifiques sur les toxicomanies et les problèmes liés à la drogue. Membre du Collège royal de psychiatrie (Royaume-Uni). Membre du Collège royal de médecine de Londres et du Collège royal de médecine d'Edimbourg de la Faculty of Public Health Medicine (Royaume-Uni). Président de l'Association européenne des professeurs de psychiatrie et membre de l'Association internationale d'épidémiologie. Membre, rapporteur et président de divers comités d'experts, groupes d'étude et autres groupes de travail de

l'OMS et de la Communauté européenne sur la pharmacodépendance et l'alcoolisme. Président des groupes d'experts de l'OMS sur l'enseignement médical (1986), l'enseignement pharmaceutique (1987), la formation du personnel infirmier (1989) et la prescription rationnelle de substances psychoactives. Professeur invité au titre de la Fondation M.S. McLeod à l'Association d'éducation médicale supérieure d'Australie du Sud (1990). Professeur honoraire à l'Université de médecine de Beijing. Membre de l'Organe (depuis 1992) et du Comité permanent des évaluations (1992). Président de l'Organe (1993, 1994, 1997 et 1998).

Dil Jan Khan

Licencié en lettres, licencié en droit et titulaire d'une maîtrise de sciences politiques. Secrétaire de la Division des États et des régions frontalières (1990-1993), Secrétaire de la Division de l'intérieur (1990) et Secrétaire de la Division du contrôle des stupéfiants (1990 et 1993-1994) du Pakistan. Commandant de la police des frontières de la province frontalière du Nord-Ouest (1978-1980 et 1982-1983). Inspecteur général de la police de la province frontalière du Nord-Ouest (1980-1982 et 1983-1986). Secrétaire adjoint au Ministère pakistanais de l'intérieur (1986-1990). Conseiller (1973-1978) et Premier Secrétaire (1972) à l'Ambassade du Pakistan à Kaboul. Titulaire du Sitara-i-Basalat, l'une des plus hautes distinctions récompensant le courage, décernée par le Président du Pakistan (1990). Président du Club international de Kaboul. Doyen du Corps des conseillers de la fonction publique d'Afghanistan. Membre du Comité consultatif juridique afro-asiatique. Président de l'Association des policiers du Pakistan (1993-1994). Membre bienfaiteur de l'Anti-narcotics Society (organisation non gouvernementale) (1982-1983). A participé au séminaire sur les cultures de substitution au pavot à opium, tenu à Bangkok en 1978. Chef de la délégation pakistanaise au Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (1990-1993); à l'atelier du Comité consultatif juridique afro-asiatique du HCR (1991); à la réunion du HCR (1991); à la réunion du Comité consultatif juridique afro-asiatique à New Delhi (1991); à la réunion du Programme alimentaire mondial (1992); et aux pourparlers en vue de l'assistance aux réfugiés afghans, tenus à Genève et à Washington (1993). Chef de la délégation pakistanaise à la Commission des stupéfiants (1993 et 1994); aux consultations techniques entre l'Inde et le Pakistan sur la coopération dans les activités de contrôle des drogues, tenues à Vienne sous les auspices du PNUCID (1994); ainsi qu'à la première réunion

de décideurs chargée de définir une politique de coopération technique entre le Pakistan et l'Inde (1994). Responsable du dispensaire pour le traitement des personnes démunies, dont les toxicomanes et la main-d'œuvre enfantine en milieu rural (1999). Membre de l'Organe (depuis 1995) et du Comité permanent des évaluations (depuis 1995). Premier Vice-Président de l'Organe (1998).

Mohamed Mansour

Ancien Directeur de l'Institut de formation aux affaires administratives, Directeur de l'Administration des opérations du Service de répression en matière de drogues (Ministère égyptien de l'intérieur). A participé à la formation de stagiaires et de fonctionnaires chargés de la répression et des enquêtes à l'École de police du Caire, ainsi qu'à l'Institut arabe d'études policières en Arabie saoudite. Licencié en droit et en criminalistique, formation à la Drug Enforcement Administration à Washington (1974 et 1978). Médailles d'honneur El-Gomhoria (1977) et El-Estehkak (1984). Participation à diverses conférences et réunions dans le domaine de la répression en matière de drogues. Membre de l'Organe (depuis 1990). Rapporteur (1992) et Premier Vice-Président (1995) de l'Organe. Membre du Comité permanent des évaluations (1992, 1993, 1997 et 1998.). Président du Comité des questions financières et administratives (1998). Membre du Comité des questions financières et administratives (1999).

António Lourenço Martins

Diplômé en droit de l'Université de Coimbra. Procureur (1965-1972); Juge (1972-1976); Directeur général de la police judiciaire (1977-1983); Procureur général adjoint et membre du Comité consultatif de la Procuradoria-Geral da República. Juge à la Cour suprême du Portugal. Chef des groupes de travail chargés d'élaborer la législation antidrogue du Portugal (1983 et 1993). Maître de conférences sur le droit de l'informatique à l'Institut juridique pour les communications de l'Université de Coimbra. Auteur de divers articles sur des questions en rapport avec les drogues, d'un ouvrage contenant des commentaires sur les principales législations nationales et internationales intitulé "Drogue et droit" et d'articles sur l'informatique et le droit. Membre de l'Organe (depuis 1995). Membre du Comité permanent des évaluations (1995). Membre du Comité des questions financières et administratives (1998). Rapporteur (1996) et Président (1999) de l'Organe.

Herbert S. Okun

Diplomate et enseignant. Conférencier en droit international invité à la Faculté de droit de Yale (États-Unis d'Amérique). Membre du corps diplomatique des États-Unis (1955-1991). Ambassadeur en République démocratique allemande (1980-1983). Ambassadeur et représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies (1985-1989). Membre du Groupe d'experts chargés de conseiller et d'assister le Secrétaire général en vue d'accroître l'efficacité du dispositif de lutte contre l'abus des drogues (ONU) (1990). Membre de l'Organe (depuis 1992). Premier Vice-Président (1996) et Rapporteur (1997) de l'Organe. Membre du Comité permanent des évaluations (1998). Vice-Président du Comité permanent des évaluations et membre du Comité des questions financières et administratives (1999).

Alfredo Pemjean

Docteur en médecine (1968) et psychiatre (1972). Professeur de psychiatrie à l'Université du Chili (depuis 1979). Professeur de psychiatrie à l'École de psychologie de l'Universidad Católica du Chili (depuis 1983). Chef du service clinique de psychiatrie de l'hôpital Barros Luco-Trudeau. Chef du Département de santé mentale et de psychiatrie de la Faculté de médecine du campus sud de l'Université du Chili (1976-1979 et 1985-1988). Professeur participant au programme de maîtrise sur la santé mentale dans le cadre de la santé publique, à l'école de santé publique de l'Université du Chili (1993-1996). Chef du Service de santé mentale du Ministère de la santé du Chili (1990-1996). Président de la Sociedad Iberoamericana para el Estudio del Alcohol y las Drogas (1986-1990). Membre de l'Organe (depuis 1995). Membre (1996 et 1998), Vice-Président (1997) et Président (1998) du Comité permanent des évaluations. Deuxième Vice-Président (1998) et premier Vice-Président (1999) de l'Organe.

Oskar Schroeder

Juriste et administrateur. Docteur en droit. Procureur (1957). Directeur général du Service du contrôle fiscal de l'Administration des finances en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (1957-1964). A occupé les postes suivants au Ministère de la jeunesse, de la famille, des femmes, et de la santé de la République fédérale d'Allemagne (1965-1989): secrétaire personnel du Secrétaire d'État et chef de la Division du budget et de plusieurs divisions chargées de la législation en matière de santé (1965-1973); Chef de la Division chargée de la législation concernant les stupéfiants

(1973-1982); et Directeur général chargé des questions relatives à la famille et de la protection sociale (1982-1989). Chef de la délégation de la République fédérale d'Allemagne à la Commission des stupéfiants (1973-1982) et Président de la Commission (1980). Président de la Commission du développement social (1989). Membre de l'Organe (depuis 1990). Membre du Comité permanent des évaluations et Président du Comité du budget (1990). Président (1991, 1992, 1995 et 1996) et Rapporteur (1998) de l'Organe. Membre du Comité permanent des évaluations (1998 et 1999). Président du Comité des questions financières et administratives (1999).

Elba Torres Graterol

Avocate diplômée de l'Université centrale du Venezuela (1959). Conseillère pour les questions en rapport avec les drogues au Ministère vénézuélien des affaires étrangères (1985-1994). Directrice de la protection sociale au cabinet du Ministre de la justice (1971-1981); représentante du parquet auprès de la Commission de lutte contre l'abus des drogues (1971-1981); membre de la Commission chargée d'élaborer un avant-projet de loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes (1974-1984); et Conseillère auprès du Département de la prévention du crime du Ministère de la justice (1982-1983). Membre de la délégation vénézuélienne à la Commission des stupéfiants (1985-1993). A participé aux réunions du groupe intergouvernemental d'experts chargé d'étudier le projet de convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1986-1988); à la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988); à des réunions du groupe d'experts chargé par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (relevant de l'Organisation des États américains) d'élaborer une réglementation type sur le blanchiment d'avoirs provenant du trafic de drogues (1990-1992); et à la première réunion sur l'application des articles 5 et 7 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (1993). Chef de la délégation vénézuélienne à la réunion organisée à Panama par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues afin d'étudier le problème de la réglementation du blanchiment de l'argent (1993). Membre de l'Organe (depuis 1995). Membre du Comité permanent des évaluations (1995 et 1996). Première Vice-Présidente de l'Organe (1997).

Sergio Uribe Ramírez

Diplômé de sciences politiques de l'Université des Andes, Bogota (1977); Maîtrise de Lettres de l'École d'études internationales supérieures, Johns Hopkins University, Washington (1979). Consultant et conseiller pour les questions relatives à la réduction de l'offre des drogues illicites. Responsable de la coopération technique à la Banque interaméricaine de développement (1979-1986); conseiller à l'Instituto Colombiano Agropecuario et au Ministère colombien de l'agriculture (1986-1990); conseiller régional du Conseil de l'Accord de Cartagène et du Bureau national colombien pour les situations d'urgence (1988); consultant et conseiller à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1988-1990); professeur à l'Université des Andes, Département des sciences politiques, programme de premier cycle (1988-1991 et 1995-1996); conseiller à l'Instituto Colombiano Agropecuario et à la Banque mondiale (1989-1990); conseiller du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le Plan de redressement national de la Présidence de la République (1991-1992); consultant à la Banque interaméricaine de développement pour les prêts aux fins des activités de substitution (1991, 1995 et 1997-1999); conseiller du PNUD pour le Plan de redressement national de la Présidence de la République

(1992-1994); consultant à la Direction nationale des stupéfiants, au PNUD et au Service chargé des affaires de stupéfiants (1994); consultant pour le Groupe de Dublin (1994); chercheur pour le projet du PNUD sur la narco-industrie en Colombie (1994-1995); coordonnateur et conférencier à l'Université des Andes, programme de formation des cadres supérieurs, module sur le trafic des stupéfiants (1995 et 1996); professeur à l'Université des Andes chargé des programmes d'études universitaires supérieures spécialisées (1995 et 1997-1998); directeur de la planification pour le Plan national concernant les activités de substitution (1995-1997); conseiller à la Direction nationale des stupéfiants (1996-1998). Auteur d'articles dans diverses publications universitaires sur les questions liées à la drogue; membre du comité de direction du *National Journal of Narcotics* (depuis 1996); coauteur de *Los cultivos ilícitos en Colombia: su impacto económico, político y social* (1997). Bourse Fulbright (1977-1979) et bourse de la Chase Manhattan Bank (1977-1979). Conseiller à la Conférence sur le pavot à opium, Bogota (1993); Conférence sur les activités de substitution, Lima (1993) et Santa Cruz (1996); et Conférence sur les crimes contre l'environnement, Bogota (1998). Membre du Comité permanent des évaluations (1999).

RÔLE DE L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe indépendant de contrôle quasi judiciaire, créé par traité, pour l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Depuis la création de la Société des Nations, d'autres organes l'avaient précédé en vertu de traités antérieurs sur le contrôle des drogues. Il lui incombe de surveiller et de promouvoir le respect, par les États, des dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et d'aider lesdits États dans les efforts qu'ils déploient pour satisfaire à leurs obligations découlant de ces traités.

Les fonctions de l'Organe sont énoncées dans les traités suivants: la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972; la Convention de 1971 sur les substances psychotropes; et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. En gros, les fonctions de l'Organe sont les suivantes:

a) En ce qui concerne la fabrication, le commerce et l'usage licites de stupéfiants, l'Organe, agissant en coopération avec les États, s'efforce de faire en sorte de rendre disponibles des quantités suffisantes des stupéfiants requis à des fins médicales et scientifiques et d'empêcher le détournement des stupéfiants des sources licites vers les circuits illicites. L'Organe suit également le contrôle exercé par les États sur les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues et les aide à prévenir le détournement de ces produits vers les circuits illicites;

b) En ce qui concerne la fabrication illicite ainsi que le trafic et l'abus des drogues, l'Organe identifie les lacunes qui existent dans les régimes de contrôle national et international et contribue à remédier à ces situations. Il est également chargé d'évaluer les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues, afin de déterminer s'il y a lieu de les placer sous contrôle international.

Pour s'acquitter des tâches qui lui sont imparties, l'Organe:

a) Administre un système d'évaluations des stupéfiants et un système d'évaluations volontaires des substances psychotropes et surveille les activités licites relatives aux drogues à l'aide d'un système de rapports statistiques, pour aider les États à parvenir notamment à l'équilibre entre l'offre et la demande;

b) Suit et encourage les mesures prises par les États pour prévenir le détournement de substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et évalue les substances de ce type afin de déterminer s'il y a lieu de modifier le champ d'application du contrôle des Tableaux I et II de la Convention de 1988;

c) Analyse les renseignements fournis par les États, par les organes de l'ONU, les institutions spécialisées ou d'autres organisations internationales compétentes, afin de veiller à ce que les dispositions des traités internationaux sur le contrôle des drogues soient appliquées de façon appropriée par les États, et recommande les mesures correctives qui peuvent paraître nécessaires;

d) Entretient un dialogue permanent avec les États pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu des traités internationaux sur le contrôle des drogues et recommande à cette fin, le cas échéant, qu'une assistance technique ou financière leur soit fournie.

L'Organe est appelé à demander des explications en cas de violation apparente des traités, à proposer aux États qui n'en appliquent pas entièrement les dispositions, ou qui rencontrent des difficultés à les appliquer, les mesures propres à remédier à cette situation et à les aider, le cas échéant, à surmonter ces difficultés. Toutefois, si l'Organe constate que les mesures propres à résoudre une situation grave n'ont pas été prises, il peut porter le problème à l'attention des parties concernées, de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social. En dernier recours, les traités autorisent l'Organe à recommander aux parties de cesser d'importer ou d'exporter des drogues, ou les deux, en provenance ou en direction du pays défaillant. Dans toutes circonstances, l'Organe agit en étroite coopération avec les gouvernements.

L'Organe se réunit au moins deux fois par an. Il publie chaque année un rapport sur ses travaux, complété par des rapports techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs, ainsi que sur d'autres substances chimiques fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de drogues.